

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Louise Grandisson

<https://www.cadre21.org/membres/58f90f64bd8ed217c726c340>

Date d'obtention : 2022-02-23 15:42:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Encadre le processus d'intervention

Uniformise l'intervention

Rapide

Efficace

Alternative à la judiciarisation

précisions des rôles des partenaires

Sécurise les jeunes du milieu

Bienveillance et éducative

Facile d'application si le protocole est maîtrisé

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

rapidité

clarté dans le qui fait quoi

guidance claire pour les jeunes et les parents

discours uniforme entre les partenaires

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respect de ses droits et des rôles

responsabilisation

cueillette d'information nécessaire guidée dans la trousse

interventions efficaces et rapides